



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

comité paritaire régional sur l'équilibre sylvo-cynégétique

15/05/2018

avancement des travaux départementaux sur l'identification
et le traitement des zones les plus affectées ; propositions
pour une synthèse régionale

avancement des travaux de l'observatoire régional

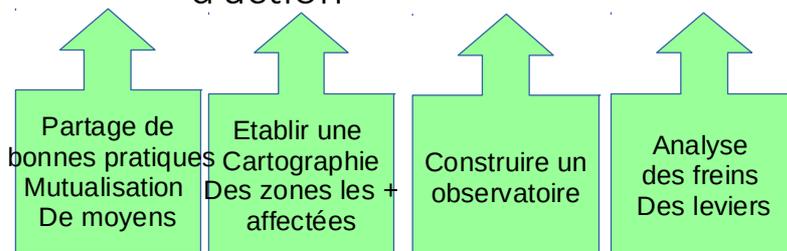
méthodologie pour la poursuite des travaux

Le Comité Régional Paritaire Sylvo-Cynégétique

Les premiers travaux

Vite et lentement

- Partager un constat
- Evaluer les dégâts
- Etablir un programme
d'action

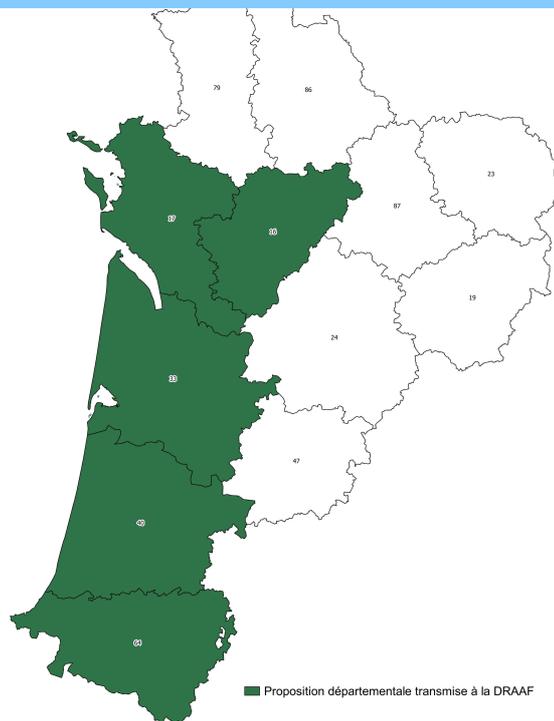


FRC/FDC club chasse CDCFS DDT/DRAAF Forestiers...

	CRPSC	Observatoire Territoire- Gibier
11/04/17	Arrêté constitutif	
13/07/17	Installation	
14/09/17	1° réunion	
09/11/17		Copil
11/12/17	2° réunion	
18/01/18		Copil
15/05/18	3° réunion	
21/06/18		Copil

5 départements ont adressé à la
DRAAF une carte

5 départements (24, 33, 40, 47, 64)
ont adressé leur plan d'action
pour rétablir ou maintenir
l'équilibre sylvo-cynégétique



Document de travail pour le comité paritaire sylvo-cynégétique de Nouvelle Aquitaine du 15/05/2018

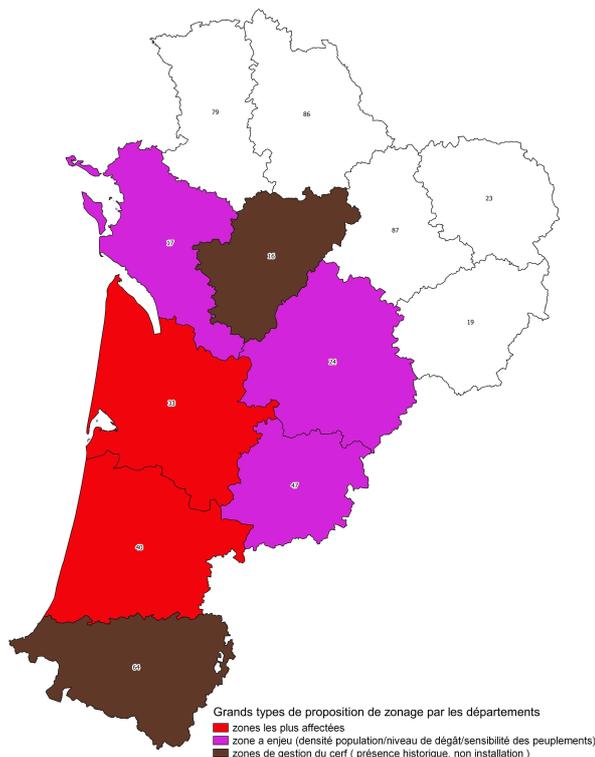
Différentes propositions de
zonage :

préambule : politique de vigilance
sur l'ensemble du territoire

2 départements présentent des
zones « les plus affectées »

3 départements présentent des
zones à enjeux

2 départements proposent un
zonage de la répartition du cerf
associé à des mesures de
limitation de son extension



Document de travail pour le comité paritaire sylvo-cynégétique de Nouvelle Aquitaine du 15/05/2018

Des zonages à différents niveaux de vigilance, associés à des plans d'actions spécifiques

2 zones les plus affectées (MLG)
5 zones à surveiller (17)
3 zonages de gestion du cerf

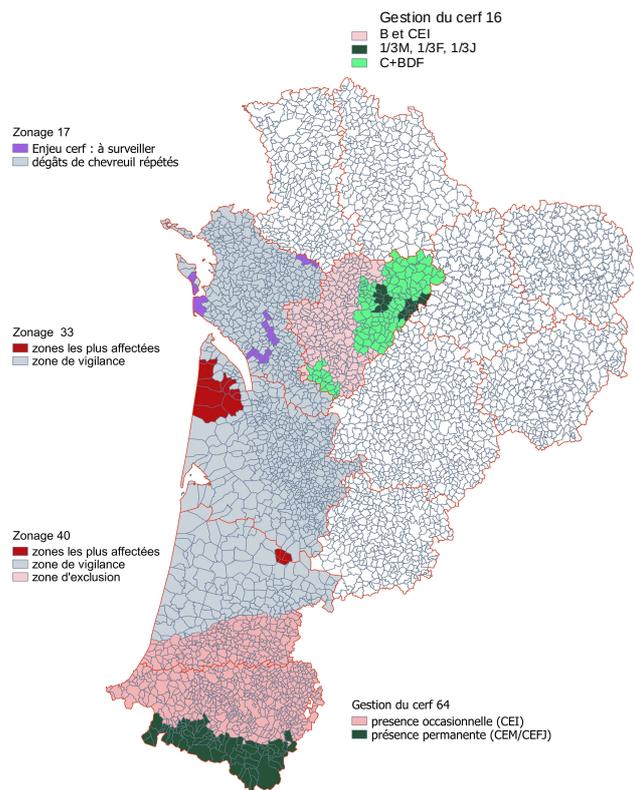
Zones des plus affectées :

Camps militaire de Captieux :

10 bracelets en 2009, 74 en 2017, 300 en 2018.
 PDC commun 33/40 : + 300 %, 80 % biches.
 Extension jours+ période de chasse, formation pour l'affût, diminution des surfaces de non chasse, accueil d'invités dans la société, gestion venaison...

Médoc : historique tempête Martin ; 238 bracelets en 2000, 1811 en 2018 (+30 % /2017): attribution 7,2/1000ha

Cartes départementales des zones les plus affectées pour le comité paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique au 15 mai 2018



Document de travail pour le comité paritaire sylvo-cynégétique de Nouvelle Aquitaine du 15/05/2018

Zone plus affectée « Médoc »

DDTM33

1/6

L'unité de gestion du cerfs « Médoc »

SURFACE TOTALE : 475 273 ha (47 % de la surface du département)

SUPERFICIE CHASSABLE : 207 138 ha soit 43 % de l'UG

SURFACE BOISEE : ha soit % de l'UG (source : *fichier foncier 2015*)

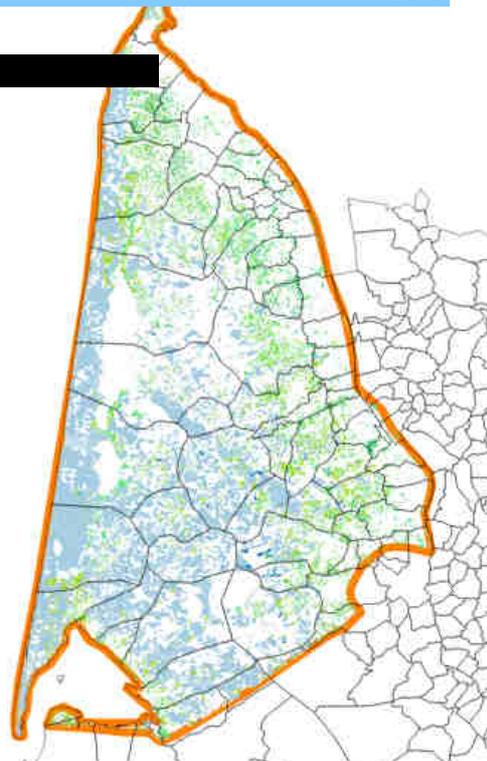
STRUCTURE CYNEGETIQUE : 40 ACCA ou SOCIETES DE CHASSE - 77 « PRIVES »

SAISON 17/18 ATTRIBUTION DE 1492 CERFS SOIT 82% DU PLAN DE CHASSE DÉPARTEMENTAL

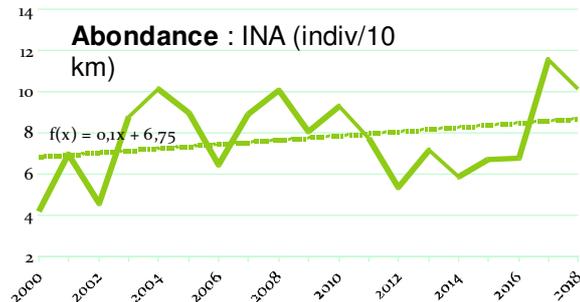
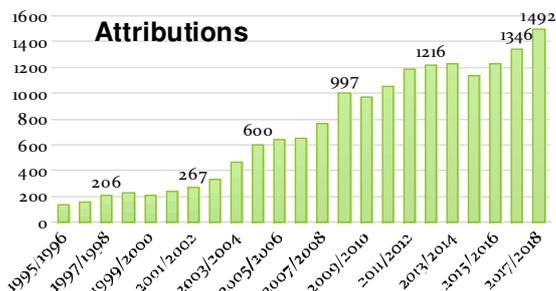
DENSITE D' ATTRIBUTION AUX 1000 HECTARES

2017/2018 : 7,2

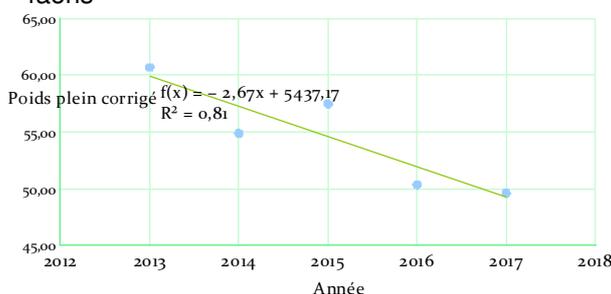
2016/2017 : 6,4



Les indicateurs d'équilibre/déséquilibre sylvo-cynégétique



Performance : poids des faons



Impact : Indice de Consommation (périmètre SylvaFaune, 40 000 ha)

2017 : 41%

2018 : 47%

Indices «maison» :

- dégâts agricoles (€),
- dégâts forestiers (nb),
- avis des responsables de chasse sur tendance population (+ ; 0 ; -),
- taux de réalisation du plan de chasse (%)
- vitesse réalisation (indiv. prélevés /h de chasse)

2/6

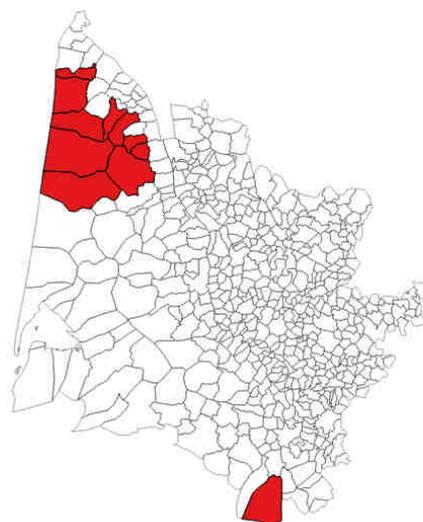
Actions historiques et nouvelles

2008 : importante étude sur les perceptions et sur la qualification précise des situations d'équilibre ou déséquilibre.

2016 : mise en place du dispositif SylvaFaune sur 4 communes, 40 000 ha

2017 : réunion spécifique à la dune « Nord Médoc »

01/02/2018 : inscription de 10 communes du Médoc en « zones les plus affectées par les déséquilibres sylvo-cynégétiques », dont les 4 de SylvaFaune et les 3 parcourues lors de la réunion de 2017.



3/6

Actions spécifiques aux zones les plus affectées :

	Action	Réalisations 2018
1	Augmenter les prélèvements de cerfs pour diminuer les populations	ZR : 1135 => 1418 att. +29 % dt 50 %♀ Médoc : 1533 => 1815 att. +18 %
2	Bilan à mi-saison de la réalisation des plans de chasse	Habitude girondine. + 40 attributions (Médoc)
3	Augmenter les plans de chasse en fin de saison lorsque les conditions pour le faire sont réunies	+40 en Médoc (bracelets gratuits)
4	Cibler les opérations de chasse sur les zones les plus sensibles (parcelles en régénération)	Message passé. Sylvafaune : zones sensibles identifiées. Aspect inclus au projet d'observatoire régional.
5	Politique financière incitative sur le prix des bracelets pour favoriser le prélèvement des femelles	Votée à l'AG FDC du 21/04 : bracelet mâle stable 85 €, bracelet femelle et jeune en baisse 50 € (au lieu de 85 €).

4/6

Actions sur tout le département :

	Action	Réalisations/projets 2018
6	diversification des modes de chasse pour faciliter les prélèvements	Formations responsables : avril, mai, juin Formations chasseurs : juillet+
7	Améliorer le taux de retour des réalisations de plans de chasse : courriers de rappel de l'administration. Fonction priorités.	Zone rouge et St Magne : Envois : 14 courriers - 100 attributions Retours : 4 courriers – 18 att. - 11 réal.
8	Conduire les peuplements de manière à faciliter l'action de chasse : inciter les propriétaires à entretenir/ajuster les zones ouvertes pour qu'elles soient utilisables en layons de tir.	Ouverture de lignes de tir et incitation à la pose de miradors à proximité des régénérations (cf pratiques en FD Hourtin)
9	Promouvoir les bonnes pratiques sylvicoles en termes de diversité	application de l'instruction ONF sur la biodiversité (maintien des feuillus, îlots de naturalité, etc..) + diversification des ITTS (plantation, semis, régé nat)+ communication forêt privée

5/6

Pour aller plus loin : Actions engagées non formalisées en réunion :

Objectif	Action
Faciliter et sécuriser l'action de chasse	Aides financières de la fédération pour les associations communales de chasse : 30€/km de layon de tir, 35 €/mirador, gratuit en zones les plus affectées.
Faciliter et sécuriser l'action de chasse	La FDC et le Conseil départemental ont mis en place une procédure simplifiée pour limiter la vitesse des voitures au moment des battues sur les RD du Médoc.
Maintenir les effectifs de chasseurs au grand gibier	Inciter les territoires de chasse à garder des prix d'accès aux territoires et aux bracelets raisonnables pour les chasseurs
Éviter les réserves de fait	Identification des zones peu ou pas chassées pour y exercer ou augmenter la pression de chasse
Cibler les opérations pour optimiser l'efficacité des prélèvements	Favoriser le dialogue entre les propriétaires forestiers et les territoires de chasse pour exercer une pression de chasse dans les parcelles les plus fragiles (moins de 10 ans)
Favoriser le dialogue et la compréhension des enjeux au niveau local	Inciter les propriétaires de territoires chassables à siéger dans les conseils d'administration des associations communales de chasse pour se faire entendre

6/6

Des zonages à différents niveaux de vigilance, associés à des plans d'actions 1/4

Zones les plus affectées :

Augmenter sensiblement et durablement les prélèvements pour diminuer les populations

Politique financière adaptée pour lever l'éventuel frein financier à l'augmentation des plans de chasses

Pannel de mesures pour améliorer la préparation et la réalisation des plans de chasses (ex : Bilan à la mi-saison de la réalisation/augmentation des attributions en fin de saison sur les zones les plus sensibles, Élargissement de la période et des jours de chasse, simplification des modalités d'attribution de bracelets...)

Priorisation des moyens pour la mise en œuvre des mesures définies transversalement sur le territoire selon une politique de vigilance

Zones à enjeux particuliers : renforcement de la politique de vigilance

Réalisation des plans de chasse :

formations pour favoriser la diversification des modes de chasse, formation des directeurs de battue
courriers / sanctions pour retour des réalisations des plans de chasse
subvention de miradors et d'entretien de layon de tir
partenariat avec CG pour limiter vitesse des voitures pour faciliter battues programmées
identification et traitement des zones de non chasse
prix réduits des bracelets,
bracelets BDF/indifférenciés,
« pot commun » ou bourses de bracelets....
Signalement des zones sensibles pour cibler actions de chasse
Augmentation des jours et des périodes de chasse
réalisation de battues administratives
Financement et organisation de l'équarrissage des déchets de venaison

Préparation des plans de chasse

-définition des plans de chasse
plans triennaux ajustés annuellement,
ajustement des minis-maxis pour être plus performants selon des objectifs fins
définition concertée d'indicateurs pour suivre l'efficacité des mesures prises
Simplification des textes réglementaires locaux concernant la pratique de la chasse
identification des zones sensibles (dégâts et jeunes peuplements)

Préparation des plans de chasse

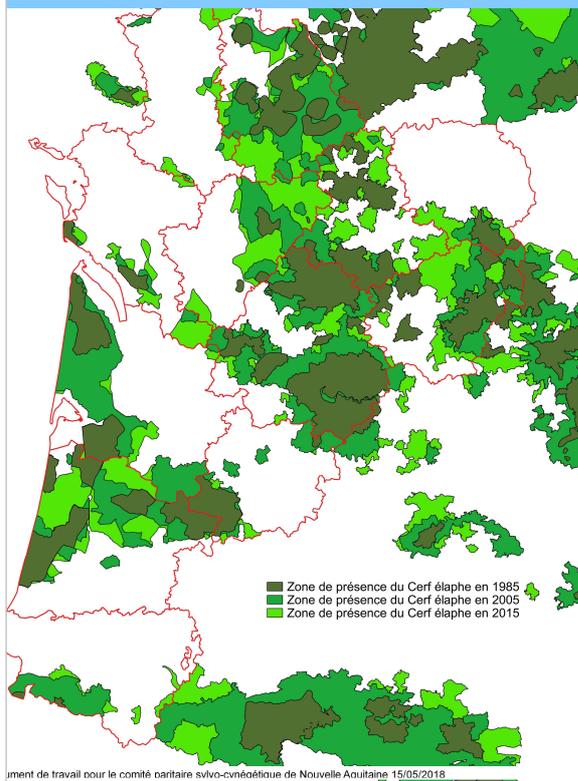
-Confortation de la concertation
incitation des propriétaires à siéger dans les CA et à participer aux instances de concertation/ des ACCA à inviter les forestiers à rentrer dans leur CA conformément à leurs statuts
adaptation du calendrier de concertation CDCFS et réunions préparatoires, et amélioration du partage des informations
instauration de réunion spécifiques aux enjeux forestiers pour garantir un temps d'échange dans un contexte où les sujets agricoles/sangliers sont prédominants, format départemental et/ou local
indicateurs définis et mis en œuvre sur le terrain par tous les partenaires

-zones de non installation du cerf élaphe
différents outils mini/maxi, bracelets provisoires/pré-marquage, paiement à la réalisation, bracelets cerf indéterminé, protocole de signalement de la présence occasionnelle de cerfs...

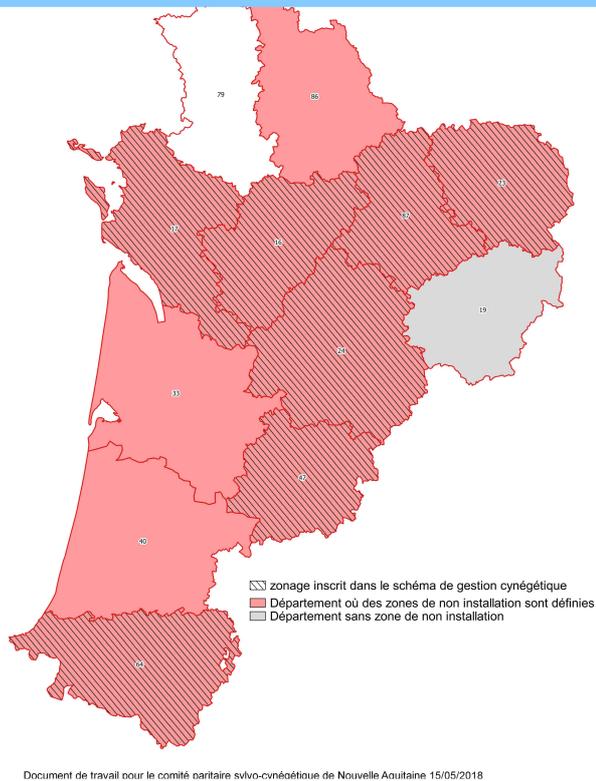
-adaptation des techniques sylvicoles

Information sur conduite des peuplements pour faciliter action de chasse (entretenir layons de tir)
promotion des bonnes pratiques sylvicoles en termes de biodiversité
subvention pour des protections

Evolution de la répartition du cerf élaphe depuis 1985 (ONCFS/FNC/FDC)



Départements où des zones de non installation sont définies



Vers une cartographie régionale des zones les plus affectées

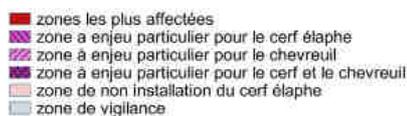
Travail en mode itératif avec les départements :
typologie
terminologie
définitions
zones frontalières

Structure :

2 niveaux d'affectation
1 suivi des zones identifiées où le cerf n'est pas installé

terminologie :

zone les plus affectées (cerf)
zone à enjeux, de vigilance renforcée (distinction cerf/chevreuil) ?
zone de non installation du cerf élaphe

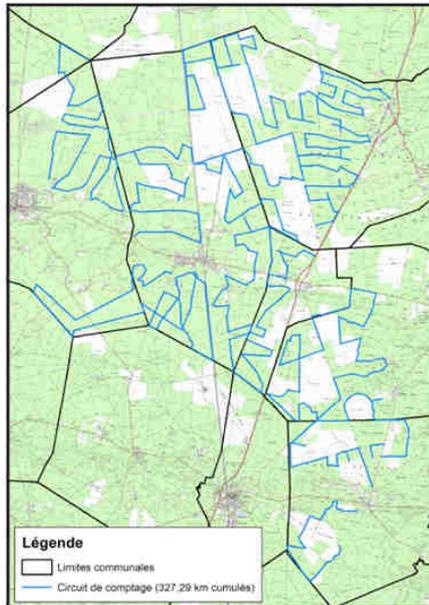


Exemple d'actions menées par une FDC pour gérer ses populations de grands cervidés dans des zones de vigilance

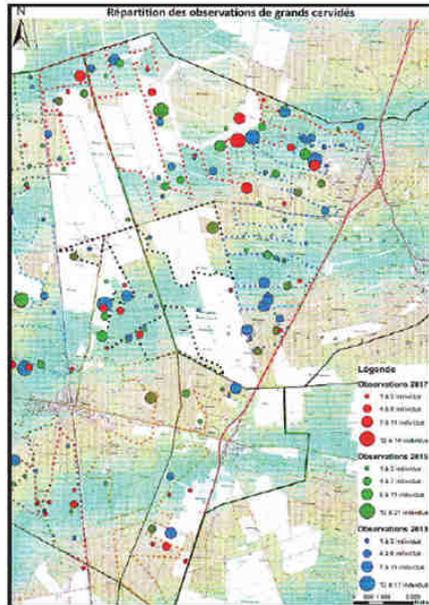
FRC/FDC40

UG2 Ychoux

1/4



Circuits effectués en comptage nocturne par les techniciens de la FDC40 sur l'UG2



Répartition et évolution des grands cervidés vus lors des comptages nocturnes

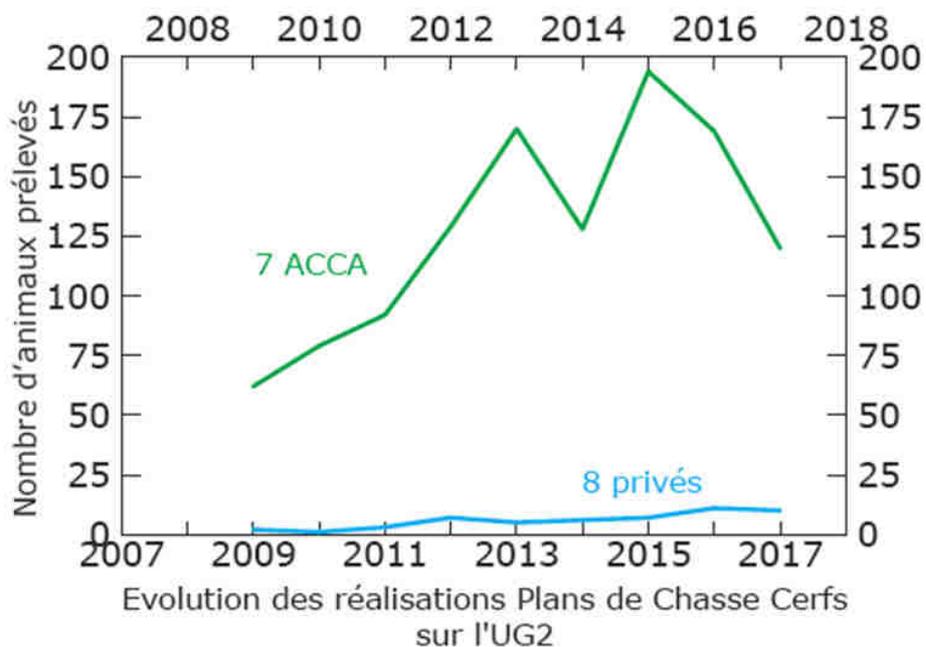
4/4

Exemple d'actions menées par une FDC pour gérer ses populations de grands cervidés

FRC/FDC40

UG2 Ychoux

2/4

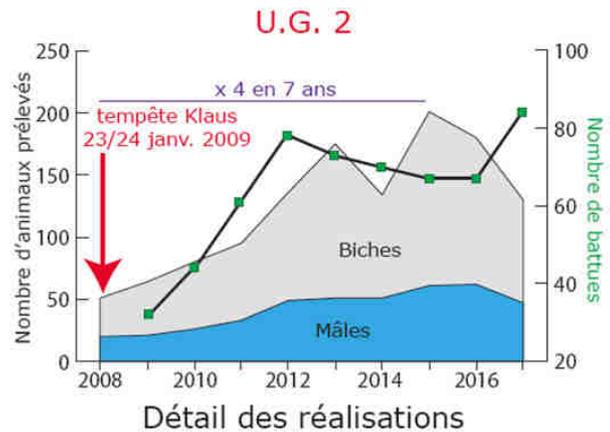
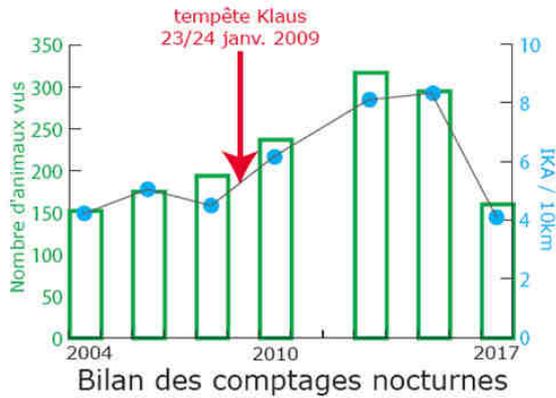


Exemple d'actions menées par une FDC pour gérer ses populations de grands cervidés

FRC/FDC40

UG2 Ychoux

3/4



Autre exemple de gestion par une FDC de ses populations de grands cervidés

FRC/FDC24

Dordogne

4/4

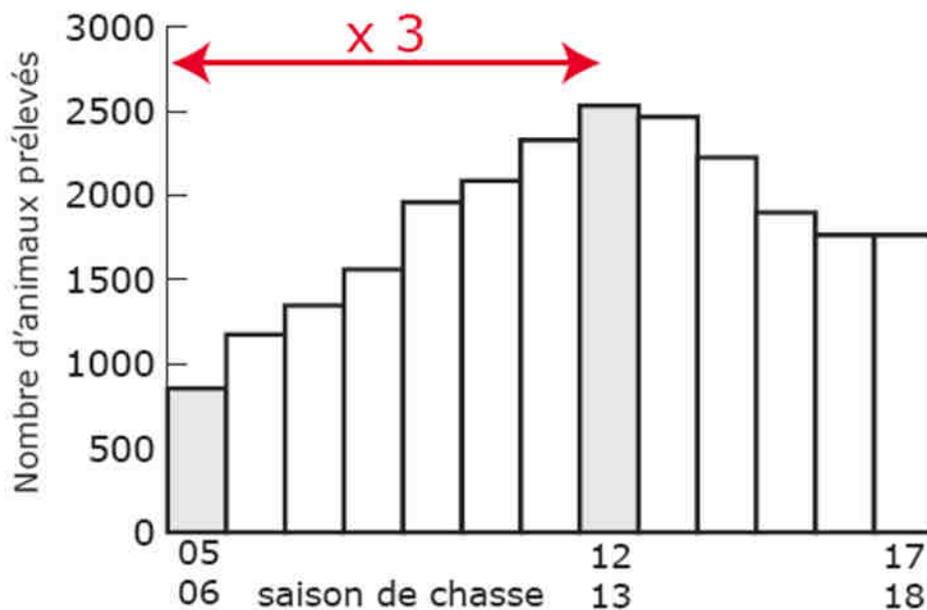


Illustration par la FDC 19 d'actions mises en place dans le cadre d'une gestion de crise (1/6)

Caractéristiques du département de la Corrèze

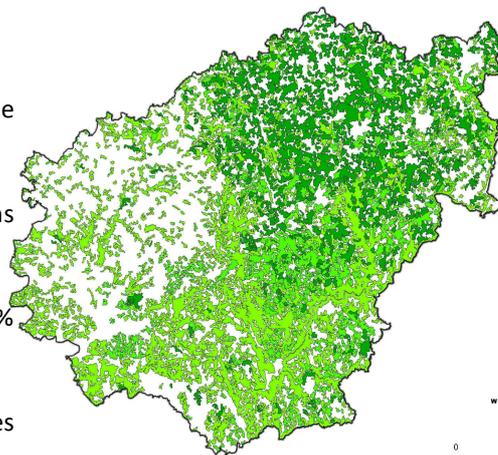


Superficie: 586 000 ha (9^{ème} département de Nouvelle-Aquitaine en superficie)

242 000 habitants (2^{ème} département le moins peuplé de Nouvelle-Aquitaine)

40% de Surface Agricole Utile (dont 90% d'herbe)

45% de taux de boisement (90% privés, très peu de forêts domaniales)



Sources : Forêts de carte (SIG - DREAL Nouvelle-Aquitaine (https://wms.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/wms_arbois)
Carte réalisée par la FDC19 - Juin 2015

La chasse en Corrèze (2/6)

10 000 chasseurs, dont 8 500 chasseurs de grand gibier

560 structures (pas d'ACCA, sociétés communales et privées, groupements,...)

11 pays de chasse

Pour la dernière saison de chasse:

5 000 sangliers prélevés

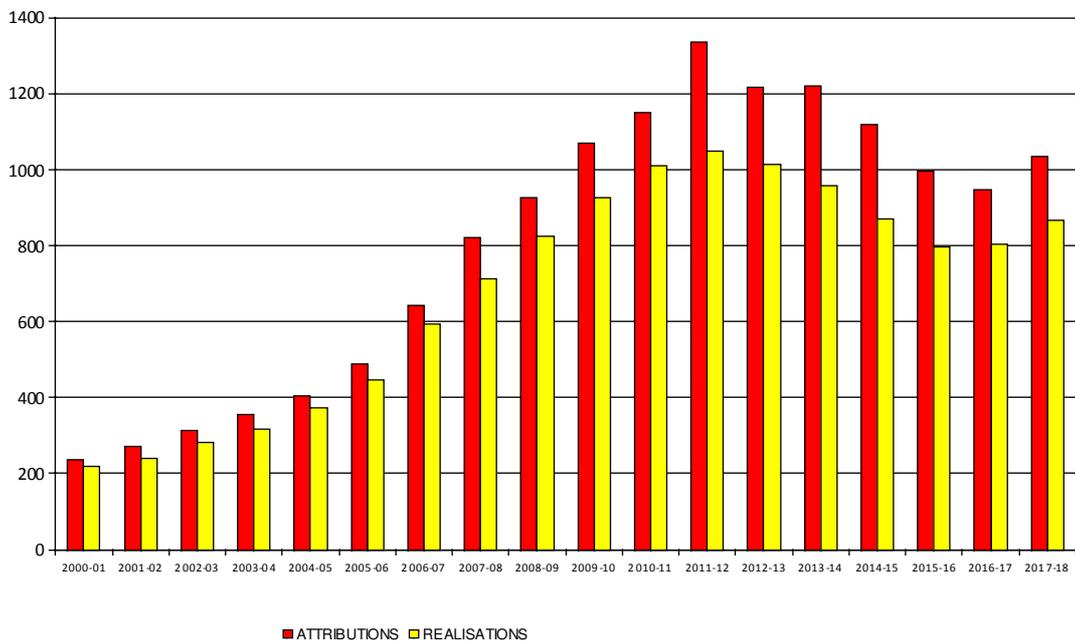
1 000 attributions de cerfs (84% de réalisation)

9 800 attributions de chevreuils (90% de réalisation)

Plan de Gestion Cynégétique Approuvé pour le Cerf (système à point, avec des bracelets Mâle – Femelle - CEI)

Adhésion de la fédération des chasseurs à l'Observatoire Cerf du Massif Central

Evolution des attributions de cerfs en Corrèze (3/6)



Expérience du conflit FDC 19 – DDT 19 – SPF 19 sur le cerf (4/6)

Mars 2011: demande du DDT et du SPF d'augmenter significativement les attributions de cerfs. Tensions cristallisées autour d'un constat non partagé sur les dégâts

Proposition du DDT : ↗ de 24 % dans 71 communes, avec attributions figées pendant 4 ans

Non prise en compte des demandes d'attributions des structures, des résultats des suivis de population et des propositions d'attributions de la FDC 19

Proposition de la FDC 19: prise en compte des suivis de population, augmentation de 11% des attributions, déséquilibre des bracelets dans les noyaux de population (jusqu'à 60% de bracelets femelles) et mise en place du protocole IRSTEA de relevés de dégâts forestiers

Juillet 2011: réunion « animée » de plus de 300 responsables de structures de chasse

Nomination d'un médiateur par le Préfet et issue:

- 47 attributions de femelles en plus des propositions FDC 19

- Protocole IRSTEA

- Chute du taux de réalisation du plan de chasse de 88% à 79%

Protocole IRSTEA (5/6) (voir diaporama annexe dédié)

Chambre d'agriculture, CRPF, ONF, FDC 19

Formation des personnels par l'IRSTEA

3 années de relevés: 2013, 2014 et 2015, sur 5 communes

Des résultats presque identiques avec peu ou beaucoup de cervidés: une pression réelle des animaux sur les plantations, de rares parcelles très impactées, une sylviculture toujours présente, d'autres dégâts mis en évidence que ceux des cervidés

Une base de données très conséquente (+ de 28 000 plants inventoriés)

Pas d'extrapolation possible des résultats aux autres communes

Les professionnels ont appris à se connaître et à travailler ensemble

95 journées de techniciens au total

+ de 15 000 € chaque année

DES RELATIONS APAISEES ENTRE ORGANISMES

Fonctionnement actuel (6/6)

Intervention de la FDC à des journées thématiques des 3 GDF du département

Participation des représentants de Fransylva et de l'ONF aux 11 comités de gestion

Rencontre FDC 19 – Fransylva annuelle pour avoir des éléments forestiers sur les dégâts (à partir de la fiche de signalement de dégâts)

Participation des représentants de Fransylva et de l'ONF aux sous-commissions de plan de chasse (en fonction des enjeux forestiers ou des dégâts rapportés)

Participation des agents du CRPF et de l'ONF à certaines opérations de suivi de la FDC 19

Expérimentation d'attributions de cerfs en 2 temps sur une zone du département, à la demande de Fransylva, inscrite dans le SDGC

Contacts plus fréquents entre professionnels

Vers une cartographie régionale des zones les plus affectées
Vers un plan d'action régional

Définitions des zonages

Quel suivi partagé des zones identifiées par le CRPSC ?

Quand et comment élabore t on un bilan partagé des dégâts ?

Quelles mesures doivent faire l'objet d'un partage ou d'un travail spécifique au sein du/des réseau(x) ?

